

SEANCE DU 29 JANVIER 2015

COMPTE RENDU DU PROCÈS VERBAL

Corum : 8

Présents : 14

Absents : 1

Pouvoirs : 0

Votants : 14

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf janvier à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Hébécourt, légalement convoqués le vingt-sept janvier deux mil quinze, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur François LETIERCE, Maire,

Etaient présents :

BAUDOUX Philippe,
DELAITRE Didier,
DESMOLINS Sylvie,
DIGARD Stéphane,
DUBOIS Richard,
FENÉ Marie-Laure,
FERREIRA Odette
FRANCESCHINI Michel,
GLAB Nicolas,
HACHE Jean-Claude,
LANGLOIS Cécile,
LETIERCE François,
MORIN Bernadette,
POTTEZ Michel.

Absents Excusés :

LALANDE Georget †

Secrétaire de séance :

LELIÈVRE Monique

Sommaire de la séance du 29 janvier 2015 :

- 1- *Approbation de la séance du 11 décembre 2014*
- 2- *Mutualisation*
- 3- *Voisins Vigilants*
- 4- *SYGOM: Bacs à déchets*
- 5- *Ecole de Mainneville et Hébécourt: Menace*
- 6- *Salle Multi-activité/Mairie*
- 7- *Avancement projet locatif*
- 8- *Communauté de Communes*
 - a. *Droit du sol*
 - b. *Transport scolaire*
 - c. *Très haut débit*
 - d. *Fond de concours voirie*
 - e. *Journal communautaire*
- 9- *Urbanisme*
 - a. *Commission*
 - b. *Révision du PLU*
- 10- *SIEGE - La mare -*
 - a. *Convention SIEGE*
 - b. *Convention ORANGE*
- 11- *Nomination d'un quatrième adjoint*
- 12- *Questions diverses*

Délibérations n° :

- | | |
|--------|--|
| 1/2015 | <i>Cdc - Transport scolaires</i> |
| 2/2015 | <i>Cdc - Journal communautaire</i> |
| 3/2015 | <i>Convention SIEGE - La Mare DT 421915</i> |
| 4/2015 | <i>Convention ORANGE - La Mare DT 421915</i> |
| 5/2015 | <i>Nomination d'un 4^{ème} adjoint</i> |

*Avant de débiter la séance du conseil,
Mr le Maire propose aux membres du conseil
d'observer une minute de silence en hommage à
Monsieur Georget LALANDE décédé au cours de
son huitième mandat au service de la commune.*

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11 DEC 2014

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte rendu du 11 décembre 2014.

APPROUVE à l'unanimité le dit compte rendu.

2- MUTUALISATION DES SECRETARIATS

Mr le Maire présente au conseil municipal Madame Monique LELIÈVRE, secrétaire de Sancourt et informe le conseil municipal des dernières actions menées sur la mutualisation des secrétariats.

Suite à la délibération prise lors du dernier conseil sur la mutualisation des secrétariats, un logiciel pour 7 collectivités: 5 mairies (Amécourt, Hébecourt, Mainneville, Mesnil-sous-Vienne et Sancourt) et deux syndicats (SAEP et SIVoS) a été acquis.

Il reste 3 secrétaires pour les 5 sites, suite au départ du secrétaire d'Amécourt.

Les communes de Mainneville et de Mesnil-sous-Vienne, ne souhaitant pas pour l'instant mutualiser leur secrétariat (la secrétaire actuelle étant en fin de carrière), seules Mesdames Karine KAUFFER et Monique LELIÈVRE mutualisent les secrétariats.

Avec ce logiciel, les secrétaires peuvent accéder à leurs dossiers depuis n'importe quel poste informatique doté d'une connexion internet.

Mr le Maire rappelle que nous sommes une des

premières communes à engager la mutualisation dans l'Eure, ce qui peut être un point positif dans la perspective de la salle multi-activités.

Les communes de Bouchevilliers et Martigny pourraient nous rejoindre.

Mr le Maire informe le conseil qu'une réunion sur le métier de secrétaire de mairie est organisée le vendredi 27 février 2015 de 9H30 à 12Heures à la Communauté de Communes de Gisors, pilotée par ADICO, afin de mieux connaître ce métier aux vastes taches.

3- VOISINS VIGILANTS

Mr le Maire et Mr Jean-Claude Hache, référent de notre commune étaient conviés le 15 décembre dernier à la préfecture de l'Eure, en présence de la gendarmerie. Le contrat « Voisins Vigilants » a été signé ce même jour avec Hébécourt et quinze autres communes de l'Eure.

Voisins vigilants est une organisation gratuite qui nous informe sur l'évolution de la sécurité communautaire

Un article sur le sujet sera publié dans l'impartial la semaine prochaine.

Il est prévu de passer une commande de 12 panneaux pour installer aux lieux stratégiques (200€ le panneau), il faudrait se rapprocher de la commune d'Authevernes afin d'obtenir un meilleur tarif.

Il sera nécessaire également de réactiver nos référents, pour que les gens n'oublient pas, et rappeler qu'il s'agit de surveillance et non de délation.

Dès que les panneaux seront arrivés, les référents seront réunis pour organiser le démarrage de l'activité et l'information dans notre commune.

4- SYGOM: Bacs à déchets

Michel FRANCESCHINI et Karine KAUFFER ont pris contact avec le SYGOM pour l'achat des poubelles, car la commune n'a pas la compétence « ordures ménagères ».

Il était souhaitable d'attendre le renouvellement du marché que détenait la société Derichebourg (enlèvement des ordures ménagères) qui devaient assurer la distribution de poubelles. Un rendez-vous a été demandé auprès de SYGOM pour connaître l'avancement de dossier. En tout état de cause, une convention devra être passée avec le SYGOM pour l'achat de poubelles (investissement d'environ de 17 000€).

5- ECOLES D'HÉBÉCOURT ET MAINNEVILLE

Les écoles de Mainneville et d'Hébécourt sont menacées, en effet une classe dans chaque site risque d'être supprimée. Il y a eu une réunion du SIVoS élargie aux maires des communes proches, Mme Thébault, Maire de St Denis-le-Ferment et Mme Dumontier, marie de Bazincourt.

Constat : de moins en moins de jeunes viennent habiter nos villages. Pour notre commune, nous sommes descendus de 85 à 67 élèves environ. Il y avait eu croissance avec Bézu-la-Forêt, nous arrivions à environ 200 élèves (25 élèves par classe) à ce jour nous sommes à 164 élèves. L'Inspecteur d'Académie a pour ordre de fermer 2 classes, 1 à Mainneville et 1 à Hébécourt, avec un changement d'organisation soit des classes à double niveau, ce qui à l'avis du conseil est une dégradation de la qualité de l'enseignement.

François Duval Président du SIVoS, puis les parents d'élèves ont rencontré l'Inspecteur d'Académie qui a annoncé la fermeture de deux classes. Les parents d'élèves réagissent : Une réunion a eu lieu ce soir avec François Duval afin de faire un état des lieux, de lister les diverses raisons de cette baisse

d'effectifs et essayer de les comprendre (transferts des enfants vers le privé...). Première difficulté constatée : la réforme des rythmes scolaires.

Certains enfants font jusqu'à deux heures et demie de bus, cela est fatigant et coûteux. Les horaires de garderie ne sont pas adaptés et ce serait même le premier argument, une garderie non accompagnée d'apprentissage de la leçon. D'autres arguments sont énumérés : la qualité de l'enseignement avec passage au numérique, scolarisation avant les trois ans, etc...

Il va y avoir mobilisation. Les écoles vont être occupées. Mobilisation importante le mercredi 11 février à 10 heures, des tracts vont être distribués dans chaque commune concernée matin.

Puis les écoles vont être occupées par les parents d'élèves toute la semaine du 16 au 20 février.

Le vice-président n'est pas associé au fonctionnement. Il n'y a pas de suivi des demandes et relances.

Il faut envoyer un questionnaire aux parents afin de connaître leurs besoins, puis étudier leur mise en place. Des services supplémentaires dans nos écoles pourraient atténuer les inconvénients ruraux, qui font choisir pour certains parents, le privé.

Pour tenter de convaincre l'académie, il faut indéniablement une hausse des effectifs scolaires. Mr le Maire rappelle donc qu'il faut raisonner bassin de vie. A Saint-Denis-le-Ferment une quinzaine d'enfants pourrait venir à Hébécourt, pour Bazincourt tout va bien pour l'instant mais dans deux ans la situation pourra justifier un rapprochement avec nous mais il sera trop tard.

Si cette fermeture devait avoir lieu, c'est la disparition du SIVOS d'ici trois à cinq ans.

6- SALLE MULTI-ACTIVITÉ / MAIRIE

Madame la sous-préfète a rencontré, cette semaine, le préfet pour le projet de notre salle multi activités,

nous sommes prioritaire pour ces subventions.

Dès l'octroi de la subvention (D.E.T.R.) il ne faudra pas tarder à démarrer les travaux.

7- AVANCEMENT PROJET LOCATIF

Un devis a été demandé à Mr CORRE, géomètre, pour la division parcellaire, nous attendons son retour.

Pour les terrains, il faut résilier le bail agricole avec Mr Lecoq avec une promesse de cession de la parcelle (rue des Tilleuls).

Mr le Maire propose une piste à étudier, il existe une société HLM qui s'engage à rétrocéder la propriété de la maison si le loyer est payé régulièrement pendant vingt ans. Cette société serait maître d'ouvrage et bailleur. Cette possibilité est à approfondir, une opération de 4 maisons tous les 5 ans pourrait être envisagée.

8- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Notre pays est en pleine mutation : l'état n'a plus d'argent, le contribuable est épuisé, il faut faire plus avec moins. Or les compétences de la CdC sont d'anciennes compétences communales sans contrepartie.

a) DROIT DU SOL

La DDTM n'instruira plus les permis à partir de juillet prochain.

Cette compétence revenait donc aux maires, or vu la difficulté des connaissances dans ce domaine, à quasi l'unanimité les maires confient

le Droit au Sol à la Communauté de Communes de Gisors. A compter du 1^{er} juillet 2015, six Communautés de Communes mutualisent ce

service. Le coût de ce service est estimé entre 150 à 200 € par permis. Cette nouvelle compétence ne coûtera rien à la Communauté de Communes.

A Hébecourt, c'est environ 37 dossiers par an.

b) TRANSPORTS SCOLAIRES

Mr le Maire informe le conseil municipal des tarifs pour le Transport Scolaire :

- Maternelle et primaire 50 euros
- Collège 80 euros
- Lycée 100 euros.

Le conseil comprend la tarification des transports scolaires mais pensent que ce n'est pas avec ce nouveau coût pour les parents que l'on va « récupérer » des enfants pour nos écoles.

Mr le Maire propose que ce soit la commune qui prenne en charge cette dépense pour les enfants scolarisés en maternelle et en primaire (soit pour environ 70 enfants: 3500€).Le mode de cette participation sera à définir (paiement direct à la CdC, remboursement aux parents via le CCAS, ...)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la prise en charge des transports scolaires pour les maternelles et primaires par la commune d'Hébecourt.

ADOPTE à l'unanimité, la présente délibération

Délibération n°1/2015

c) TRES HAUT DEBIT

Les excédents de la CdC fondent. Or on a prévu le très haut débit. Mr le Maire rappelle au conseil qu'une convention a été souscrite avec le CG et Eure numérique, avec une demande de priorité pour notre secteur.

Un NRO avec fibre jusqu'à HEBECOURT. Investissement de 120 000€ par an, pendant 10 ans, soit l'équivalent de 6 euros par habitant (non imputé).

d) FONDS DE CONCOURS VOIRIE

La participation des communes passent à 40% au lieu de 20%, l'objectif étant de freiner les dépenses. La Communauté de Communes va privilégier les voiries de liaison.

e) JOURNAL COMMUNAUTAIRE

« Journal 16 » : la distribution du journal communautaire est pris en charge par la Communauté de Communes de Gisors. La participation financière pour notre commune s'élève à 104,93€ par an et nous nous engageons pour cinq ans.

Une convention est signée entre la commune et la Communauté de Communes de Gisors

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE la participation financière incombant à la commune et son engagement de 5 ans.

ADOPTE à l'unanimité, la présente délibération

Délibération n°2/2015

9- URBANISME

a) Commission

- o PC 14 A0006 - HARAS DU MOULIN - La Bonde (Hangar Agricole) ☞ Avis favorable
- o PC 14 A0007 - GRANVOINET - La Mare (Maisons Individuelles) ☞ Avis favorable
- o PC 15 A0001 - SARTI - La Pérelle (Maison Individuelle) ☞ Avis favorable
- o DP 15 A0001 - BARRETEAU - La Lande Soret (Division) ☞ Avis favorable
- o DP 15 A0002 - VOELTZEL - La Lande Soret (Aménagement) ☞ Avis défavorable -
ERREUR D'IMPRIMÉ
- o CUb 15 A0002 - LEVESQUE (Construction)
☞ Avis favorable

- CUb 15 A0003 - LEVESQUE (Construction)
 - ☞ Avis favorable
- CUb 15 A0005 - CORRE (Construction)
 - ☞ Avis favorable

b) PLU

Le Tribunal Administratif a été saisi, le même commissaire enquêteur que celui qui s'est occupé de la DUP a été nommé. Des dates pour l'enquête publique vont être fixées, avec 15 jours de publicité au moins avant.

Le commissaire enquêteur fournira un rapport motivé à la fin de l'enquête.

10- SIEGE - LA MARE - DT 421915

a) SIEGE - Convention

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité, d'éclairage public et de télécommunications à la « La Mare » (DT 421915)

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- En section d'investissement² : 21 883.33 €
- En section de fonctionnement : 20 000.00 €

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le Conseil Municipal s'agissant du réseau de télécommunication (cf. délibération suivante)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente.

AUTORISE l'inscription des sommes au budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissements (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT)

²Etant entendu qu'en cas de signature avec Orange de type A (Si la commune conserve la propriété du réseau de télécommunications) les sommes correspondantes pourront être inscrites en section d'investissement, et pourront donner lieu à reversement par le FCTVA de la TVA ayant grévé la dépense.

Délibération 3/2014

ANNEXE

Convention de Participation Financière entre le SIEGE et la commune de HEBECOURT
OPERATIONS PROGRAMMEES Exercice budgétaire 2014

Entre le SIEGE, représenté par Monsieur Ladislas Poniatowski, Président, dument habilité par décision du bureau syndical en date du 20/01/2015,

ET

La commune de HEBECOURT, représentée par M le maire, dument habilité(e) par voie délibérative en date du 29/01/2015

Préambule

Dans le cadre de ses missions, le SIEGE réalise des travaux sur le territoire de la commune de HEBECOURT, donnant lieu à participation financière de ladite commune. La présente convention a pour objet de fixer le montant de cette contribution et d'organiser les flux financiers entre le SIEGE et la commune.

Article 1 : Objet des travaux

Lieu dit / rue / voie : LA MARE DT : 421915

Nature des travaux

Réseau Distribution Publique [DP]	Effacement sécurité / environnement DP (REP)
Réseau Eclairage Publique Coordinné [EP]	Effacement sécurité / environnement EP (EEP)
Réseau télécom [FT]	Effacement sécurité / environnement RT (TEP)

Article 2 : contribution communale

Conformément au régime de participation financière du SIEGE et suivant la nature des travaux mentionnés à l'article 1, la contribution communale estimative s'élève à :

- *s'agissant des dépenses d'investissement* :

Programmes	Montant estimé TTC	Participation commune	Montant Total
RRP	118 000.00 €	7 % du montant HT	6 883.33 €
ERP	45 000.00 €	40 % du montant HT	15 000.00 €
Total 1	163 000.00 €		21 883.33 €

- *s'agissant des dépenses de fonctionnement*** :

Programmes	Montant estimé TTC	Participation commune	Montant Total
TRP	30 000.00 €	60% du montant HT + TVA	20 000.00 €
Total 1	30 000.00 €		20 000.00 €

*** S'agissant des ouvrages de télécommunications créés, il est à noter que tel(s) fourreau(x) dédié(s) reste(nt) la propriété exclusive de l'opérateur de réseau sauf en cas de choix par la commune ou l'intercommunalité de conserver cette propriété, auquel cas il s'agira de dépenses d'investissements pour la commune.*

Article 3 : Ajustement et versement

Les participations communales estimées sont ajustées à la clôture de l'opération sur la base du coût réel des travaux dans la limite des montants totaux 1 et 2 définis à l'article 2.

Les modifications du projet initial donnant lieu à d'éventuels compléments de participation communale seront examinées par voie d'avenant à la présente.

A l'achèvement des travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public, les contributions communales ajustées correspondant au Total 1 feront l'objet d'émission de titres de recettes distinctifs en fonction des taux de participation de la commune. Puis, à l'achèvement des travaux sur les réseaux de télécommunications, la contribution communale ajustée correspondant au Total 2 fera l'objet d'un titre de recettes distinct.

Article 4 : Dénonciation

En cas de force majeure empêchant l'exécution de l'opération, et après échange de courriers portant accord des deux parties, la convention est réputée sans objet. La commune contribuera néanmoins aux éventuelles dépenses d'études engagées par le SIEGE à un taux de 40 % du montant TTC.

Article 5 : Durée de la convention

A compter de la signature des parties, le SIEGE est autorisé à réaliser l'ouvrage conformément aux dispositions de l'article 1 et la convention couvre jusqu'à la clôture de l'opération.

Délibération 3/2015

b) ORANGE - Convention

CONVENTION LOCALE POUR L'ENFOUISSEMENT COORDONNÉ DES RÉSEAUX AÉRIENS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES DE FRANCE TÉLÉCOM ET DES RÉSEAUX AÉRIENS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Conformément à une décision de l'assemblée délibérante du SIEGE en date du 23 novembre 2013, la réalisation des travaux d'effacement coordonné des réseaux de télécommunications donneront lieu au passage d'un ou plusieurs fourreaux surnuméraires dédiés) au passage ultérieur du réseau Très Haut Débit (Fibre optique).

En application de l'accord-cadre unissant le SIEGE et l'opérateur Orange, deux options sont envisageables s'agissant de la propriété dudit fourreau ainsi que de l'ensemble de la nappe des réseaux de télécommunications :

La première option - dite A - revient à attribuer à la commune compétente la propriété des installations souterraines de communications électroniques. Dans ce cadre, la convention spécifique signée entre la personne publique et Orange prévoit principalement :

- le transfert de la propriété de l'ensemble des installations de communications électroniques créées (fourreau supplémentaire y compris) à la personne publique,
- que c'est la personne publique qui assurera l'entretien, la maintenance de ces installations (y compris notamment la réponse aux DT-DICT),
- qu'Orange versera un loyer (0.50 €/ml en 2013) à la personne publique en contrepartie de l'usage de ces réseaux.

La seconde option - dite B - revient quant à elle à attribuer à l'opérateur Orange la propriété de ces installations, la convention correspondante prévoyant quant à elle principalement :

- qu'Orange réservera l'usage du fourreau surnuméraire posé à l'occasion des travaux à l'usage du développement du réseau Très Haut Débit-fibre optique,
- qu'Orange conservera la propriété et assurera l'entretien du fourreau et des installations créées,
- que la personne publique disposera d'un droit d'usage du fourreau ainsi créé en cas de déploiement de la fibre optique,
- qu'Orange s'engagera à mettre à disposition ledit fourreau à tout opérateur qui envisagerait le déploiement de la fibre dans le fourreau concerné moyennant le paiement d'un loyer fixé nationalement,
- que la personne publique s'acquittera d'une redevance au titre des frais de gestion, d'exploitation et de maintenance que lorsque la fibre optique sera implantée (0,15 €/ml en 2013).

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil municipal, de choisir l'option B.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de type B avec Orange en vue de fixer la propriété du réseau de télécommunications ainsi créé en coordination avec les travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité.

Délibération 4/2014

11- NOMINATION D'UN QUATRIEME ADJOINT

Feu Georget LALANDE, 4^{ème} adjoint était très souvent à la Mairie. Depuis quelques mois, Jean-Claude HACHE se rend disponible.

Mr Le Maire propose de nommer Jean-Claude HACHE quatrième adjoint. Cela honorera jusqu'au bout, le rôle important joué par Georget LALANDE.

Vu les articles L. 2121-17 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Mr François LETIERCE, Maire rappelle l'objet de la séance : L'élection du Quatrième Adjoint.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Après avoir, conformément à l'article L. 2122-7 susvisé, voté à scrutin secret ;

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Suffrage obtenu :

- Mr Jean-Claude HACHE : 14 (quatorze) voix

Mr Jean-Claude HACHE, à 14 voix sur 14 est immédiatement installé dans ses fonctions de 4^{ème} Adjoint de la Commune de Hébécourt.

Délibération 5/2014

12- QUESTIONS DIVERSES

- Madame Victor-Thomas, championne de France, sera décorée par le ministère de la jeunesse et des sports le vendredi 6 février à 17 heures à la Préfecture. Article à suivre dans l'impartial.
- Devis réparation du beffroi. Il serait nécessaire d'effectuer au préalable un audit pour la réparation du beffroi, celui-ci a été réparé il y a environ 10 ans (la facture va être ressortie).

Le conseil valide la réalisation de l'audit.

- Suite au passage de l'entreprise Eurovia pour la réfection des entrées, les devis de particuliers sont en attente.
- Mr et Mme Burgard remercient la municipalité pour la gratuité du repas des anciens.
- Spectacle de Noel d'une qualité discutable. Parents mécontents. Mr le Maire propose de s'occuper dès maintenant de la recherche d'un spectacle, et peut être de privilégier les artistes avec un site internet pour mieux se rendre compte du spectacle proposé.
- Feu d'artifice : Celui tiré l'an dernier par la société Embrasia, ayant donné toute satisfaction, cette entreprise sera contactée dès à présent pour prendre rendez-vous afin de prévoir le prochain feu d'artifice de notre commune du samedi 15 août 2015.
- Parc à jeu: La mise en place sur le site initialement prévu n'est pas réalisable sans travaux conséquent; Il faut prévoir une dalle complète en béton (environ 47m²) Il est proposé de les poser d'ores et déjà sur la place derrière l'arrêt de bus afin de donner un peu plus de vie au village. Au vue de cette solution provisoire, Mr le Maire demande que ce projet soit chiffré et rediscuté lors d'un prochain conseil avec les éléments utiles.
- Il est demandé quand l'abri bus sera démonté, Mr Philippe BAUDOUX répond qu'il s'en occupe dès demain.
- La gestion informatique du cimetière va être mise en place; suivi des sépultures à l'état d'abandon, renouvellement des concessions... cette informatisation permettra de gérer le cimetière et également le columbarium, dont l'étude d'implantation est en cours.
- Espaces verts. Marché annuel renouvelable trois fois maximum. On peut le dénoncer ou le reconduire. Il est proposé de le reconduire mais en y ajoutant le nettoyage des feuilles une fois par an.

La séance est levée à 23 heures 00.

François LETIERCE

BAUDOUX Philippe

DELAITRE Didier

DESMOLINS Sylvie

DIGARD Stéphane

DUBOIS Richard

FENÉ Marie-Laure

FERREIRA Odette

FRANCESCHINI Michel

GLAB Nicolas

HACHE Jean-Claude

LALANDE Georget

LANGLOIS Cécile

MORIN Bernadette

POTTEZ Michel

